



Congés en accident du travail

Par **menaud**, le **30/08/2007** à **10:37**

bonjour,
j'étais en accident du travail depuis le mois de novembre 2006 jusqu'au mois d'août 2007.
J'aurai aimé savoir si pendant mon arrêt pour accident du travail, je bénéficiais toujours de 2.5 de congés par mois malgré mon absence au poste. Et de combien je dispose de congés. Je suis dans l'entreprise depuis avril 2006 et je n'ai pris que une semaine de vacances depuis.
merci pour votre réponse.
cordialement

Par **virtuel_old**, le **17/11/2007** à **18:52**

oui pendant un accident de travail vos congés continue à être acquis.
le salarié acquière 2,5 jours de congés par mois de travail.

Par **lamaloute_old**, le **12/12/2007** à **13:41**

bonjour je viens de lire ton message
j'espère que tu a déjà eu toutes les réponses si non en voilà
quand tu es en accident du travail tu gardes tes droits au congés payés 2.5/mois
tu travailles depuis avril 2006
tu a donc acquis 5 jours de congés pour la période du 1/6/2006 au 31/5/2007
et 30 jours de congés à partir du 1/6/2007 ce qui fait que tu a droit à tes 5 semaines de congés payés

comme tu a deja pris une semaine de congé il te reste 29 jours a prendre avant le 31/5/2008
il ne peut etre deduit plus de 6 jours par semaine de congés
bien a toi
lamaloute